

Animer un réseau d'échange des collectivités

DESCRIPTION DE L'ACTION

Un réseau d'échange des collectivités consiste à réunir périodiquement les collectivités adhérentes autour de la question de l'éco-exemplarité afin de partager les bonnes pratiques et d'en faciliter le déploiement.

Il peut s'agir de journées ou demi-journées à thème laissant une place importante aux échanges techniques, pouvant s'accompagner de visites de sites ou d'interventions d'experts, à l'image du travail de la communauté d'agglomération du Grand Rodez (CA Grand Rodez **E7**) ou de la communauté urbaine de Strasbourg (CUS **E8**)

L'objectif de ces rencontres est d'initier une émulation auprès des collectivités afin que chacune puisse valoriser son travail et que toute puisse plus facilement adopter de nouvelles bonnes

L'ESSENTIEL

<p>Intérêt</p> 	<p>Il s'agit de la première étape à mettre en œuvre pour l'accompagnement des collectivités adhérentes. C'est également une action très demandée et attendue. De plus, elle permet une homogénéité des démarches.</p>
<p>Facilité de mise en œuvre</p> 	<p>Sur les grands territoires, des rencontres délocalisées pourront être privilégiées, ou rassemblant uniquement les EPCI¹</p>
<p>Moyens nécessaires</p> <p>€ € €</p>	<p>Il s'agit d'animer des rencontres thématiques régulières : aucun moyen technique ou financier particulier n'est à prévoir</p>

INTERÊT DE L'ACTION

Cette action est généralement **très attendue et appréciée par les collectivités** dont les techniciens ne se croisent pas souvent et qui n'ont pas forcément une bonne vision de ce qui se fait autour de leur territoire. Elle leur permet d'une part de **valoriser les actions entreprises sur leur collectivité** et d'autre part de bénéficier du retour d'expérience d'autres territoires sur des actions qui les intéressent.

¹ Établissement public de coopération intercommunale : syndicat, communauté d'agglomération, de communes...



C'est également **un bon moyen pour l'animateur de suivre ce qui est mis en place dans les collectivités** et de pouvoir apporter son expertise et son accompagnement. Ce dernier peut d'ailleurs **présenter les actions mises en œuvre au sein de sa structure**.

Ainsi, les collectivités pourront mettre en œuvre des actions à moindre coût et avec une meilleure connaissance des freins et leviers existants.

En animant un tel réseau et en fournissant certains outils, c'est aussi **l'occasion pour l'animateur de s'assurer de l'homogénéité des démarches dans les collectivités en leur mettant à disposition des outils communs**.

Il s'agit de la première étape à mettre en œuvre dans une démarche d'accompagnement des collectivités adhérentes vers l'éco-exemplarité.

RECOMMANDATIONS ET POINTS CLÉS pour la réussite de l'action

Rencontrer les communes et présenter la démarche

L'animateur prendra soin de rencontrer les collectivités (individuellement dans les petits territoires, lors des réunions de DGS² dans les plus importants) **pour leur présenter le PLPD et la démarche d'exemplarité interne et externe**. Ce sera l'occasion d'identifier les territoires les plus en avance et les plus intéressés et de tous les questionner sur leurs attentes.

C'est aussi l'occasion de **réaliser le recensement des bonnes pratiques**, soit en les questionnant directement lors de la rencontre, soit en leur diffusant un questionnaire ou une grille d'état des lieux. L'identification des bonnes pratiques vous permettra **d'identifier pour chaque thème retenu quelles collectivités pourraient intervenir**.

Prendre en compte la taille des territoires

Dans le cas où votre territoire serait très important, regroupant plusieurs EPCI et de nombreuses communes, il peut être préférable **d'organiser une réunion d'échange uniquement avec les EPCI**, ces derniers étant alors chargés d'animer eux-mêmes des réunions similaires à leur échelle pour faire le relais. Cela suppose **de former les responsables des EPCI** et notamment de les inviter à recenser les bonnes pratiques existantes.

Il est aussi souhaitable d'organiser **des réunions décentralisées** mais relativement faciles d'accès pour assurer **une certaine équité et pour motiver certains territoires** à se joindre à une réunion relativement proche géographiquement.

²Directeur général des services



Réfléchir aux types de participants

Si les journées d'échange doivent avoir un contenu technique certain pour que les agents puissent s'appropriier et maîtriser les actions présentées (notamment à travers des visites de site par exemple), il peut toutefois être **intéressant d'inviter les élus** à participer à ces rencontres : cela permet de **croiser les regards et les discours et peut faciliter le déploiement d'une action** dans une collectivité où élu et technicien ont pu être sensibilisés à son intérêt notamment.

Accompagner plus fortement les collectivités

L'animateur aura tout intérêt à ne pas limiter le réseau à des échanges de bonnes pratiques, mais invitera les adhérents à développer une **démarche exemplaire s'appuyant sur un diagnostic interne**. Il pourra pour cela leur proposer des outils (grilles de diagnostic, de caractérisation, trame d'enquêtes...) où les co-construire avec eux.

Dans tous les cas, en tant que collectivité experte sur les déchets, et grâce à l'expérience acquise en interne, **l'animateur devra proposer à ses adhérentes son accompagnement à la réalisation des diagnostics et d'un plan d'action**, ou à la mise en œuvre d'une action précise. Il s'agit là de retrouver l'un des enjeux de l'exemplarité : diffuser en externe les bonnes pratiques et méthodes acquises en interne. Voir à ce titre l'exemple du SMITED³ et de son accompagnement des centres de loisirs sans hébergement d'une communauté de communes (E12).

Dans le cas d'un territoire important, avec de trop nombreuses communes et EPCI, l'animateur pourra accompagner et former un technicien dans chaque EPCI qui auront ensuite à charge de réaliser le même travail auprès de leurs communes.

Suivi et évaluation

Les objectifs à se fixer pour ces réunions seront essentiellement **des objectifs de participation** : nombre de collectivités participantes, nombre de personnes participantes, nombre d'élus et nombre de techniciens participants, etc.

Il peut être plus difficile de se fixer des objectifs d'impact, tels que le nombre de collectivités ayant mis en œuvre une nouvelle pratique, **même si la réalisation d'une charte d'engagement ou un simple bilan à chaque nouvelle réunion peut permettre d'en faire le suivi**. Une démarche plus ambitieuse pourra, à l'image du travail du CG 56 (E2), **inviter les collectivités à s'engager sur un plan d'action déchets** qu'elles rendront à l'animateur. L'enjeu derrière l'animation d'un réseau d'échange étant de faciliter le

³ Syndicat Mixte de Traitement des Déchets, Deux-Sèvres



déploiement de démarche structurée d'exemplarité des collectivités, l'animateur pourra donc dans ce cas **se fixer un objectif de collectivité engagée** sur un plan d'action déchets.

Le suivi des tonnages évités (l'atteinte des - 7 % dans les collectivités) sera quant à lui rarement réalisable et surtout très dépendant des collectivités adhérentes (taille, motivation, disponibilité...)

Sur l'évaluation des rencontres en elle-même, l'animateur pourra **diffuser en fin de réunion un questionnaire d'évaluation pour améliorer les prochaines rencontres** mais aussi identifier les thèmes que les collectivités souhaiteraient mettre à l'ordre du jour.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

E7 : Mise en réseau des communes du Grand Rodez sur l'exemplarité. Le Grand Rodez anime depuis 2011 un réseau de ses communes sur l'exemplarité. La première rencontre a permis de présenter 4 actions différentes sur une journée entière.

E2 : Création d'outils de structuration d'une démarche d'exemplarité pour les collectivités du département du Morbihan. Le CG a co-construit des outils (grilles de diagnostic, trame de plan d'action, charte d'engagement...) diffusés à toutes les collectivités de son territoire pour les inviter à réaliser un diagnostic déchet en 6 mois et à lui rendre un programme d'action portant sur 4 thèmes différents.

E8 : Démarche d'exemplarité (dont la mise en réseau des communes) de la CUS. Suite à la présentation du PLPD en réunion des DGS, ceux-ci ont exprimé le souhait de réunions thématiques sur l'exemplarité.

E12 : Accompagnement des CLSH d'une communauté de communes du SMITED. Contacté par une communauté de communes, le CLSH a accompagné les 5 centres de loisirs sans hébergement dans une démarche de prévention des déchets : désormais des poules et des composteurs sont installés, de nouvelles pratiques ont émergé et la démarche se déploie aux écoles notamment.